

MOBILISÉ

dans la lutte contre les violences conjugales

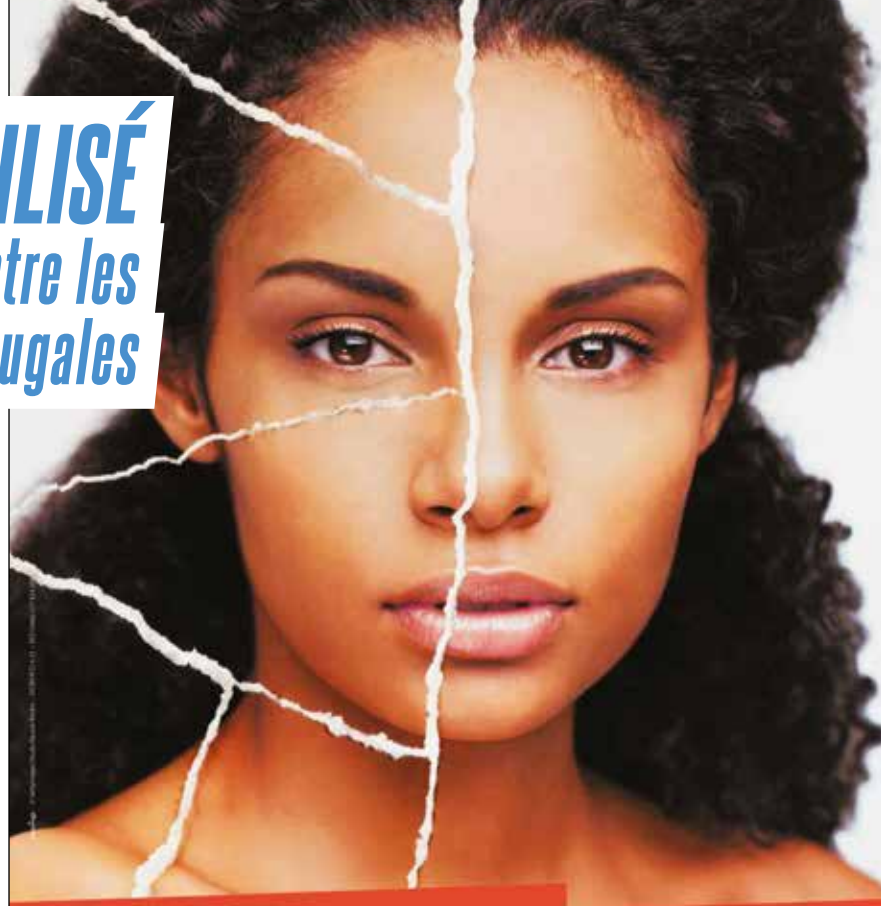
Acteur de la solidarité humaine, le Département est engagé contre les violences conjugales. A travers ses compétences, il assure prévention, accompagnement des victimes et protection des enfants.

Le 11 décembre dernier, le Conseil départemental s'est mobilisé, aux côtés de la Préfecture des Ardennes, du Procureur de la République, de l'ARS, des hôpitaux, mais aussi des forces de l'ordre et du monde associatif, dans la mise en place d'un dispositif d'accueil des victimes de violences.

Une convention partenariale, en réponse au Grenelle des violences conjugales, visant à faciliter la prise en charge des victimes a ainsi été signée. Première mesure concrète : elles peuvent déposer plainte directement au service des urgences des hôpitaux et être accompagnées dans cet acte.

PRIORITÉ À LA PRÉVENTION

De plus, cette convention a permis de fédérer tous les acteurs publics concernés pour faciliter le travail en réseau, grâce à une identification des compétences de chacun. Comme c'est le cas pour les professionnels (conseillères conjugales, psychologues, sages-femmes...) qui interviennent dans les Centres de Planification d'Education Familiale



CONTRE LES VIOLENCES LA LOI AVANCE



Co-financé par le programme PROGRESS de l'Union Européenne



(CPEF). En effet, dans le cadre de sa politique de Protection Maternelle et Infantile, le Conseil départemental organise et finance les 5 centres des Ardennes (Charleville-Mézières, Sedan, Revin, Rethel et Vouziers). Ces lieux d'écoute et d'échanges repèrent, accueillent et orientent des femmes qui subissent des violences physiques, psychologiques ou sexuelles. Par ailleurs, la prévention auprès des jeunes est un axe majeur de lutte contre les violences, notamment celles sur mineurs. A travers leurs séances d'informations collectives dans les lieux d'accueil des jeunes (comme les établissements scolaires ou les missions locales),

les conseillères conjugales des CPEF abordent les thèmes liés à la contraception et la sexualité mais également les notions d'égalité hommes-femmes, de consentement et de respect de l'autre. Une sensibilisation essentielle pour tous ces adultes en devenir.

De plus, le Département apporte son soutien aux associations qui, confrontées à la détresse des victimes, y répondent en développant une aide de proximité. Parmi elles : l'association Couples et familles ou encore le Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles, référente « violences conjugales » depuis plus de 10 ans sur le territoire.



+ D'INFOS

NUMÉRO NATIONAL : 3919
[HTTPS://STOP-VIOLENCES-FEMMES.GOUV.FR](https://stop-violences-femmes.gouv.fr)

RETROUVEZ LE CPEF LE PLUS PROCHE DE CHEZ VOUS SUR WWW.CDO8.FR